

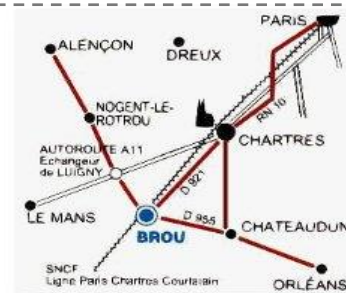
BAJE Entreprise Adaptée

Brou Association Jeunesse Espoir

DESRIPTIF

BAJE est une entreprise comme les autres, elle peut employer au moins 55 % de salariés reconnus handicapés pour produire des biens ou des services et relève du milieu ordinaire du travail.

BAJE permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions de travail adaptées à leurs capacités.



19 Allée des Alouettes 28160 BROU

OFFRE DE SERVICE MOBILISABLE

- Acquérir une première expérience professionnelle dans un environnement adapté
- Apporter une solution d'emploi de proximité et d'opportunité pour se former
- Accompagner chacun vers un processus d'évolution dans l'entreprise
- Permettre et proposer des passerelles pour accéder aux autres entreprises (publics ou privés) par ces dispositifs : le CDD Tremplin (de 4 à 24 mois) avec optique de recherche vers un emploi durable auprès d'autres employeurs et la Mise à Disposition (de 12 à 24 mois) qui permet de travailler chez un autre employeur tout en restant salarié de BAJE

BAJE peut être une étape de transition en proposant les activités suivantes de sous-traitance industrielle :

- Conditionnement divers
- Façonnage en imprimerie
- Assemblages mécaniques
- Câblages divers

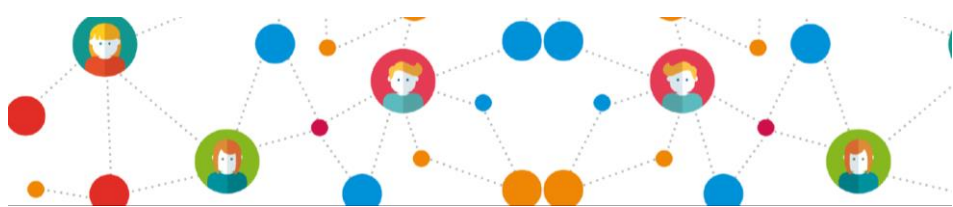
LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

La personne handicapée est recrutée sur proposition du service public de l'emploi (Pôle emploi et Cap emploi et missions locales).

Emploi-Handicap (Eure-et-Loir)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des fiches techniques en ligne :

https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden28/circ_chartres_ash/



Aussi, une entreprise adaptée peut recruter directement un travailleur handicapé, sous conditions :

- Être sans emploi depuis au moins 2 ans continus ou discontinus dans les 4 dernières années
- Percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Sortir d'un établissement et services d'aide par le travail (Esat) depuis moins de 1 an
- Sortir d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis moins de 1 an
- Sortir d'un institut médico-éducatif ou un institut d'éducation motrice ou un institut médico-professionnel, depuis moins de 1 an, avec un projet professionnel
- Sortir ou être suivi par un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ou un service d'accompagnement à la vie sociale ou une unité d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle, avec un projet professionnel à consolider
- Sortir d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ou d'un établissement régional d'enseignement adapté (EREA), depuis moins de 1 an
- Sortir d'apprentissage adapté depuis moins de 1 an
- Sortir d'un contrat d'apprentissage réalisé en entreprise adaptée depuis moins de 1 an
- Être âgé de plus de 55 ans
- Percevoir la pension d'invalidité de catégorie 1 ou 2.

Un accompagnement professionnel est mené et s'inscrit dans une démarche de divers parcours d'intégration, d'évolution interne, de formation, de mobilité professionnelle et de sortie de l'Entreprise Adaptée.



Qui contacter ?

*Madame SICARD Catherine, Directrice
19 allée des Alouettes
Zone d'Activités Villoseau 28160 BROU
Tél. 02.37.96.00.32
Mail : ass.baje@baje28.fr*



Pour aller plus loin...

<https://www.facebook.com/BAJE28160>